



## Commission « Chartes et syndicats mixtes »

14 décembre 2021

Compte-rendu

*Présents : Benoît BARANGER (PNR LAT), Florence BRISSON (PNR Morvan), Emmanuelle CREPEAU (PNR LAT), Patrick DELDON (PNR Vercors), Sophie EMONT (PNR HL), Artur FATELA (PNR Chartreuse), SYLVIE GAUCHET (FPNRF), Emmanuelle GUILMAULT (PNR Gâtinais), Gabriel HIRLEMANN (PNR VdN), FABIEN HUGAULT (FPNRF), Anne KLEINDIENST (PNR BdV), Camille LEPERE (PNR LAT), Laurent MARTING (PNR NM), Julien MONTEPINI (Région NA), Béatrice NEEL, (PNR Haut-Jura), Pascal QUENIOT (PNR LAT), Christine ROBLETZ (PNR LG), Ghislaine SENEÉ (RÉGION IDF), Marie VIDAL (PNR Pilat), Anaïs TESSORE (FPNRF)*

*Réunion présidée par : Laurent MARTING*

### **Ordre du jour :**

- 1. Prise de parole de Laurent MARTING – nouveau Président de la Commission**
- 2. Tour de table**
- 3. Points d'actualité :**
  - Adoption définitive de la prorogation de classement des Parcs à échéance 2025 - (Anaïs TESSORE)
  - Disposition sur la dérogation à l'obligation d'autofinancement dans le projet de loi « 3DS » - (Anaïs TESSORE)
  - Point d'état sur les exigences nationales concernant la Stratégie nationale des aires protégées (SNAP) et le zéro artificialisation nette (ZAN), travail de la FPNRF en cours, réunion de travail sur la SNAP en février à prévoir (Anaïs TESSORE)
  - Point d'information sur la modification des lignes directrices de gestion - (Emmanuelle GUILMAUT)
- 4. Point sur la réorganisation du Pôle Chartes avec le départ de Katy Monier et l'arrivée de Fabien Hugault - (Fabien HUGAULT)**
- 5. Présentation du programme d'action 2022 des missions chartes, évaluation, syndicats mixtes - (Sophie EMONT, Anaïs TESSORE, Sylvie GAUCHET)**
- 6. Point sur l'avancement de la réorganisation du logiciel EVA - (Sylvie GAUCHET)**
- 7. Information sur la mission du CGEDD et le budget des Parcs - (Sylvie GAUCHET)**
- 8. Présentation de l'état d'avancement des révisions de chartes et des créations de Parcs en cours - (Anaïs TESSORE)**

## **1. Prise de parole de Laurent MARTING – nouveau Président de la Commission**

La Commission se réunira plus souvent, à raison d'une réunion par trimestre, pour approfondir les sujets tout en ayant des ordres du jour moins chargés.

Le Président propose d'accueillir la Commission en séminaire, dans le parc de Normandie-Maine au mois de juin.

Laurent MARTING est très honoré d'être le président de la Commission.

## **2. Tour de table pour une présentation des nouveaux membres de la Commission**

Florence BRISSON est directrice adjointe du PNR du Morvan, en charge de l'évaluation et de la mise en œuvre d'un conseil associatif et citoyen. Elle travaille sur les thématiques d'initiation à la démocratie participative.

Emmanuelle CREPEAU est la nouvelle directrice adjointe du PNR LAT, Camille LEPERE est en charge de la révision de la charte et de la coordination de la marque Valeurs Parc.

Julien MONTEPINI est en charge du suivi et de l'accompagnement des 5 parcs de la région Nouvelle-Aquitaine.

Béatrice NEEL : En charge des thématiques liées à la démocratie participative, et chargée de la révision de la charte.

Christine ROBLETZ est la nouvelle directrice du PNR des Landes de Gascogne, ils en sont à l'évaluation à mi-parcours.

Marie VIDAL est au PNR du Pilat responsable du pôle moyens généraux et en charge de la révision de la charte.

## **3. Points d'actualité**

### **a. Adoption définitive de la prorogation de classement des Parcs à échéance 2025**

La loi dite Climat et résilience a été promulguée le 22 août 2021. Elle acte bien la prorogation automatique des décrets de classement des parcs dont l'échéance de classement est avant fin 2024.

Cette prorogation concerne 17 parcs.

Pour les 7 parcs à échéance 2025, pour l'instant aucune visibilité sur le calendrier législatif.

Peut-être un véhicule lors de la prochaine législature, mais la Fédération peinera à les convaincre.

### **b. Disposition sur la dérogation à l'obligation d'autofinancement dans le projet de loi « 3DS »**

Lors de l'examen au Sénat de la loi en mai-juin 2021, a été adoptée la proposition d'amendement de la fédération portant dérogation à l'obligation d'autofinancement pour les syndicats mixtes de PNR.

Au Sénat, nous avons réussi à faire adopter une rédaction large, qui donnait la possibilité au préfet de département de pouvoir autoriser de manière générale les syndicats mixtes de parc à déroger à l'obligation d'autofinancement, pour toute sorte d'opération d'investissement.

En vertu des dispositions de l'article L.1111-10 du code de l'environnement : Toute collectivité territoriale ou tout groupement de collectivités territoriales maître d'ouvrage d'une opération d'investissement doit assurer une participation minimale au financement de ce projet. Des dérogations à cette obligation d'autofinancement existent et peuvent être accordées par le préfet.

Finalement, à l'Assemblée nationale cette disposition a été retravaillée :

Pour les syndicats mixtes fermés, pour les syndicats mixtes ouverts, pour les pôles métropolitains et pour les PETR : les concours financiers au budget du SM versé par ses membres, y compris les contributions exceptionnelles sont considérées comme des participations du maître d'ouvrage au financement de ces projets.

Toutes les participations publiques pourront être comptabilisées en « autofinancement ».

Ces dispositions sont une avancée pour les Parcs et reprennent globalement celles en vigueur dans la circulaire « Kosciusko-Morizet », bien que les SMPNR restent soumis à cette obligation d'autofinancement dès lors qu'ils bénéficient d'une subvention de l'État ou d'une agence de l'État.

D'autres amendements ont été portés par la Fédération et défendus par certains parlementaires lors de l'examen du projet de loi 3DS :

- Rétablir explicitement dans le code de l'environnement l'obligation de consultation systématique des Parcs pour les projets soumis à évaluation environnementale sur leur territoire (adopté au Sénat, supprimé à l'Assemblée)
- Proposition pour établir un principe de différenciation sur le territoire des Parcs et donner la possibilité au préfet de département d'adapter certains seuils (seuil de demande d'autorisation de défrichement par exemple) exigeant des autorisations : rejetés au sein des deux assemblées.

#### Remarques :

- Les membres de la Commission souhaiteraient que ces informations sur les avancées parlementaires soient diffusées au plus grand nombre au sein du réseau PNR.
- Les membres de la Commission proposent que les Présidents des parcs sollicitent les parlementaires de leur territoire lors de l'examen de projets de loi qui intéressent le réseau.

#### **c. Point d'état sur les exigences nationales concernant la Stratégie nationale des aires protégées (SNAP)**

La loi climat et résilience promulguée en août dernier prescrit l'élaboration de la SNAP dont l'objectif est de couvrir au moins 30% de l'ensemble du territoire national par des aires protégées, avec mise sous protection forte d'au moins 10% du territoire national.

Aujourd'hui les PNR sont intégrés dans le calcul de la surface des aires protégées du territoire, il s'agit d'étendre notamment la surface des aires protégées en protection forte prioritairement au sein des aires protégées : PNM, PNR, aires d'adhésion des parcs nationaux etc.

Le plan d'action 2021-2023 de la SNAP 2030 prévoit de réaliser d'ici 2022 un **état des lieux exhaustif et qualitatif de la protection forte au sein des PNR** (et des PNM), des actions et des outils de spatialisation des enjeux de biodiversité au sein des chartes de PNR : et **d'identifier les bonnes pratiques** pour formaliser un guide des bonnes pratiques.

La Fédération a commandité une étude en ce sens : Qui restituera une **synthèse de la contribution actuelle** des PNR à **l'objectif des 10% d'aires protégées sous protection forte**, et de la manière dont la biodiversité est prise en compte dans les chartes de PNR. Ces éléments permettront **d'établir un guide des bonnes pratiques** mises en place dans les PNR pour contribuer à atteindre les objectifs de la SNAP 2030. Cette étude sera rendue fin février.

Une **analyse quantitative** du rôle des 58 PNR dans le processus de création des Asp forte sera réalisée sur la base d'une enquête qui sera menée par la Fédération.

Le rendu de cette étude permettra de cerner quels sont les **points forts et facilement mobilisables par les PNR**, les pratiques qu'ils peuvent adopter et pourra servir de ligne de conduite pour les **exigences étatiques envers les PNR** dans la contribution à la SNAP, afin de rattacher les exigences de l'État à la réalité des parcs.

Si les membres de la Commission ont des remarques, points d'alerte, questionnement à faire remonter qu'ils n'hésitent pas.

#### Remarques :

- Les membres de la Commission souhaitent recevoir pour information le cahier des charges de sollicitation du bureau d'étude, la liste des contacts et le nom du prestataire.
- Certains membres de la Commission invitent à se rapprocher des parcs nationaux qui ont bouclé leur projet SNAP afin de prendre connaissance de leur méthode.
- Sur le fond concernant la SNAP, les membres de la Commission appellent la Fédération à être vigilante, notamment sur l'identification des secteurs qui feront l'objet d'une protection forte, pour beaucoup d'entre eux il n'y a pas encore de consultation locale.
- Certains Parcs soulignent qu'il sera très difficile pour eux d'atteindre les objectifs de 30% d'aires protégées et de 10% d'aires sous protection forte car il n'y a pas de secteurs éligibles.
- Certains membres de la Commission déplorent que des outils comme les ENS ne rentrent pas dans la logique d'aires protégées fortes car ils sont très pérennes.

#### **d. Point d'état sur les exigences nationales concernant le zéro artificialisation nette (ZAN)**

La loi climat et résilience qui a été promulguée en août 2021 instaure un objectif de ZAN à atteindre nationalement en 2050.

Elle établit une planification pour atteindre cet objectif, la réduction (de la consommation d'espace ou de l'artificialisation) s'effectue par tranches de 10 ans.

Elle s'adresse aux SRADDET qui devront mettre en place des objectifs de réduction de l'artificialisation, une trajectoire et des objectifs qui s'adresseront à tous sur le territoire.

Cet objectif de ZAN s'adresse aussi aux Parcs, tout comme pour la SNAP, les parcs vont devoir les prendre en compte lors de la rédaction des nouvelles chartes. Le réseau Parc est déjà acteur du sujet, et les situations peuvent être très différentes d'un parc à un autre (ils n'ont pas tous les mêmes problématiques de ruralité, d'attractivité, la même ingénierie mobilisable).

Remarques :

- La Commission souligne que l'approche des parcs, leur ingénierie sur la maîtrise de l'urbanisation, leur expérience à la fois concernant les zones rurales, périurbaines ou de villes sont autant d'atouts pour qu'ils soient pionniers sur le sujet.
- À titre d'exemple, le Parc de la Haute vallée de Chevreuse vient de labelliser un éco-quartier qui occupe l'espace différemment – question de l'aménagement circulaire et du travail qualitatif de l'urbanisme.
- La région IDF est en train de faire une compilation de la pratique des parcs en la matière.
- Les parcs ont également un rôle à jouer dans le développement des centres bourgs des petites communes.

**e. Point d'information sur la modification des lignes directrices de gestion**

Ce point d'information est destiné à attirer l'attention des collègues sur cette évolution : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les SM PNR (tout comme les collectivités) sont soumis aux lignes directrices de gestion des ressources humaines. Ces lignes devaient être définies d'ici fin 2020 pour être applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Elles établissent la stratégie en termes de ressources humaines notamment concernant les mutations et la mobilité des agents.

Le comité syndical n'a pas à intervenir de manière obligatoire sur le sujet.

Remarques :

- Également concernant le budget, tous les parcs doivent passer en ligne n57. Certains Parcs souhaiteraient un partage des nouvelles grilles budgétaires ligne N57 qui ont déjà été établies par d'autres Parcs (Ballons des Vosges se propose), pour avoir une vision commune, savoir jusqu'où vont les autres parcs sur la nomenclature fonctionnelle.
- Sylvie GAUCHET propose l'organisation de webinaires pour permettre aux équipes de comptabilité de mutualiser leurs échanges et leurs modes de fonctionnement.

#### **4. Point sur la réorganisation du Pôle Chartes**

Avec le départ de Katy MONIER, Fabien HUGAULT a repris sa place pour un mi-temps au pôle Chartes, il travaille à la Fédération depuis 4 ans avec un profil aménagement du territoire et urbanisme. Il s'occupe toujours en parallèle des ateliers Hors les murs.

#### **5. Présentation du programme d'action 2022 des missions chartes, évaluation, syndicats mixtes**

Voir fiches actions en annexe

#### **6. Point sur l'avancement de la réorganisation du logiciel EVA (Sylvie GAUCHET)**

Le logiciel EVA en est à sa version 4.

Actuellement la Fédération travaille à la rénovation de sa gouvernance, à laquelle sera associée un représentant des PNR (Emmanuelle Guilmault, directrice du parc du Gâtinais français) et un représentant des Parcs nationaux (Paule Ferrand, directeur adjoint du parc de la Réunion).

Le recrutement d'un « product owner » est en cours. Il sera la charnière entre les utilisateurs et les développeurs concernant le pilotage du logiciel.

- Une product owner a été recrutée par la Fédération et a pris ses fonctions au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : Léa Roumazeilles.

Les objectifs pour 2022 sont :

- La mise en place d'une feuille de route, notamment pour rattraper la dette technique que le logiciel a accumulé ces 3 dernières années.
- Le traitement de l'ergonomie du logiciel
- L'accompagnement de la montée en puissance du logiciel
- L'entrée des parcs naturels marins sur 2022 et 2023
- La mise en place de formations

#### Remarques :

- Les Parcs présents qui utilisent le logiciel estiment que c'est un très bon outil, et soulignent la force du réseau EVA. Ils l'utilisent pour le pilotage de la charte, et aussi pour sa fonction évaluation, qui est le premier objectif pour lequel il est proposé aux Parcs.
- Certains membres de la Commission se demandent s'il ne faudrait pas renommer le logiciel – Le nom de baptême sera revu ou pas en fonction de la conclusion du groupe stratégique.
- Certains se posent des questions par rapport à l'émergence de Teams, c'est un outil qui peut devenir prédominant et qui possède des qualités, il y a une réflexion à avoir là-dessus, notamment sur les initiatives que l'on peut avoir par rapport aux systèmes d'informations.

- Pour d'autres, Teams est surtout utilisé comme un outil collaboratif d'écriture en commun, mais pas comme un outil de suivi d'évaluation de la charte, outil très différent de l'outil EVA.
- Lors de la prochaine journée technique de révision ce sera l'occasion de faire le lien entre la révision et le logiciel EVA.

## **7. Information sur la mission du CGEDD et le budget des Parcs**

Le CGEDD a sollicité la Fédération fin novembre début décembre 2021 afin de connaître les moyens optimaux pour créer et gérer un PNR, ils effectuent un travail de chiffrage pour toutes les aires protégées. Le cadrage méthodologique n'était pas adapté aux caractéristiques des parcs, la politique intégrée des PNR est plus difficile à chiffrer, les données sont difficiles à collecter. La fédération a tâché d'identifier les biais méthodologiques de la grille d'analyse du CNPN pour fournir des chiffres adaptés.

Budget des parcs : voir diaporama annexe.

### **Prochaines dates à retenir :**

- Commissions Chartes et Syndicats mixtes : 17 mars 2022